

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS
SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2011
DELIBERATION N°11-17

OBJET : Budget 2011. Décision budgétaire modificative n°3.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 14,

DECIDE

D'APPROUVER à l'unanimité la décision budgétaire modificative n°3 du budget 2011.

Fait à Tours, le 8 novembre 2011

Le Président,



Loïc VAILLANT